

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 14.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 21.50
 Etranger Fr. 22.-
 Av. Bulletin off. . Fr. 29.-
 Chèques post. Il c 58
 Joindre 20 ct.
 pour changement d'adresse

Rédaction et Administration :
 Martigny, tél. (026) 610 31

Le Confédéré

Organe du **PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN**

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

PUBLICITÉ

ANNONCES :
 Canton 12 ct. / Suisse 13 ct.
 RÉCLAMES : 30 ct.
 Avis mortuaires : 25 ct.
 Régie des annonces :
 Publicitas Sion et succursales

Echos d'ici, échos d'ailleurs

La Voix Ouvrière a vraiment bonne mine. Mais, une fois de plus, elle s'en tirera avec le silence : il est vrai que c'est ce qu'elle a de mieux à faire.

Vous vous souvenez de l'époque où le maréchal Tito était une vipère lubrique, un traître capitalocrasseux et un suppôt de la finance occidentale pourrie ?

Il n'y a pas si longtemps, et la Voix Ouvrière, toute fière de se mettre quelque chose sous la dent, y alla de son petit couplet. Aujourd'hui, nous lisons dans cette même « U.O. » cette déclaration de Krouchtchev :

« Nous avons étudié tous les documents sur lesquels sont basés les graves accusations et les injures dirigées à l'époque contre les dirigeants yougoslaves. Ils étaient forgés par les ennemis du peuple, agents méprisés des impérialistes, qui s'étaient infiltrés dans les rangs de notre parti.

Pauvre « U.O. » ! A force de singer ses maîtres soviétiques, elle tombe dans le ridicule et le grotesque.

D'abord, elle nous faisait rire, maintenant elle nous dégoûte !

Parce que le parti conservateur catholique a pris position contre l'initiative fiscale des radicaux lucernois, les socialistes tirent la conclusion que les élections de cet automne ne s'annoncent pas sous de mauvais auspices pour eux.

« Le torchon brûle entre les partis de la majorité gouvernementale », proclame la « Sentinelle »... alors tirons les marrons du feu.

C'est oublier que l'initiative fiscale, partie de Lucerne, est une initiative populaire et que le peuple devra donc se prononcer.

Nous sommes loin alors de la stratégie partisan et les électeurs, dans leur majorité, sauront bien se prononcer avec bon sens.

Selon la même presse socialiste romande, cette initiative fiscale a du « plomb dans l'aile » parce qu'elle suscite de l'opposition à droite et à gauche.

A droite et à gauche ? Oui, mais uniquement parmi les dirigeants des partis de droite et de gauche et non dans le peuple.

Et c'est politiquement naturel puisque les dirigeants de droite sont harcelés par leur aile chrétienne-sociale et que les dirigeants de gauche croient qu'ils détiennent le monopole des actions fiscales et sociales.

Et c'est cela qui les gêne aux entournures : ce parti radical dont on avait déjà annoncé la mort est bien vivant.

La dissidence s'accroît au sein du parti socialiste au sujet de l'initiative Chevallier.

On se souvient que le comité central du parti socialiste suisse a décidé de recommander le rejet de cette initiative au moment de sa présentation en votation populaire.

Immédiatement, le parti socialiste vaudois s'est réuni et a décidé de laisser à ses membres la liberté de vote.

L'autre jour, à Neuchâtel, une demande identique était formulée et elle fera « l'objet d'une décision en temps opportun », comme le rapporte un communiqué.

D'autre part, la révélation suivante a été faite : « Il est probable que plusieurs sections romandes prendront la même attitude que les Vaudois. Où allons-nous si le parti socialiste manque maintenant de discipline, lui qui n'a déjà pas beaucoup d'idées originales, il ne va pas lui rester grand-chose ! »

Le Conseil fédéral a décidé de faire un don de Fr. 100.000.— en faveur de la population nécessiteuse de la Corée du Nord.

Aussitôt, la « Voix Ouvrière » titre ainsi cette information :

— Un modeste don suisse à la Corée populaire. Modeste, il l'est certes plus que les dons de l'U.R.S.S. et de la Chine également populaire à cette même Corée du Nord : des armes, des avions et des combattants.

Chacun offre selon ses moyens et son cœur. Le geste modeste de la Suisse est au moins humanitaire et désintéressé.

Grand Conseil

Interpellation Edouard Revaz sur l'ouverture de tea-rooms avec vente de liqueurs et spiritueux

M. Edouard Revaz, député radical de Salvan, a développé devant le Grand Conseil son interpellation sur la vague inquiétante des tea-rooms possédant des patentes pour liqueurs et spiritueux, alors que le vin est exclu. Son exposé, que nous nous faisons un plaisir de reproduire ci-dessous, a été vivement applaudi.

M. Gard, chef du Département des finances, a remercié M. Revaz de son postulat qui vient à point au moment où l'Etat a dû, devant les abus constatés, refuser systématiquement l'octroi de nouvelles concessions pour liqueurs aux nouveaux tea-rooms. M. Gard a également dénoncé la pratique qui consiste à demander une concession pour café, puis, en cas de refus, d'ouvrir un tea-room. Au bout de quelque temps, on mobilise plusieurs moules pour faire pression auprès de l'autorité et l'on finit par obtenir la patente à liqueurs. Cette pratique doit cesser et le postulat Revaz vient à son heure fournir une arme à l'Etat pour la combattre. Voici l'exposé de M. Revaz :

A la session prorogée de novembre, j'avais l'honneur de déposer sur le bureau du Grand Conseil l'intervention suivante :

Le Conseil d'Etat est invité à dire quelles mesures il entend prendre pour freiner l'octroi de patentes pour la vente de liqueurs et de spiritueux dans les tea-rooms, alors que le vin en est exclu.

Cette interpellation me paraît fondée dès lors que, dans notre canton, se sont ouverts de nombreux tea-rooms avec vente de liqueurs et spiritueux.

Légiférer en ce domaine, régler une chose qui n'est pas suffisamment, voire d'une manière trop imparfaite, soulève évidemment des problèmes très délicats auxquels sont intéressés des organisations professionnelles et économiques. Peut-être est-ce heurter des intérêts privés évidents. Pourtant, cette question, tant en Valais que chez nos Confédérés, fait l'objet de divers commentaires et critiques dans le public ; souvent même la presse elle-même s'en fait l'écho. Les nombreux recours adressés en cette matière au Conseil d'Etat sont du reste la preuve que la législation actuelle en ce domaine est insuffisante ou tout au moins imprécise et, de plus, qu'elle provoque souvent des interpellations fort divergentes. Les communes auxquelles on demande un préavis sont parfois en nette contradiction avec la décision du Conseil d'Etat. Malgré toute la bonne volonté de notre Exécutif cantonal pour freiner l'octroi de patentes pour la vente de liqueurs dans les tea-rooms, il existe un abus manifeste. Il fallait donc de toute façon aborder ce problème, d'autant plus encore que l'évolution actuelle du tourisme le rend plus urgent. Tout d'abord, nous constatons dans notre canton une anomalie flagrante ; nous avons d'un côté l'Etat et les grandes organisations économiques telles que l'O.P.A.V., qui usent de toute leur influence pour défendre et assurer l'écoulement de nos vins et, d'autre part, l'Etat qui distribue avec vraiment trop de générosité, me semble-t-il, des patentes pour vente de liqueurs et boissons distillées, précisément à des établissements où la vente du vin est exclue.

Nous avons en Valais une centaine de tea-rooms, dont le 50 % sont au bénéfice d'une patente à liqueurs. L'octroi de ces patentes est-il justifié pour ces derniers et non pour les autres ? Cette discrimination n'a-t-elle pas déjà sa cause dans l'imprécision de la terminologie ? En effet, sous l'appellation « tea-room » peuvent être compris soit les simples tea-rooms — salons à thé, soit les tea-rooms-bars, soit les tea-rooms-dancing, ou encore les tea-rooms-restaurants, et même les tea-rooms et

cafés à la fois. Donc ce mot univoque s'applique justement à des réalités fort différentes les unes des autres. Or, il arrive que ces établissements se créent à un rythme accéléré du fait qu'il n'y a aucune base légale pour en interdire l'ouverture. Tous s'intitulent tea-rooms — et c'est ce que l'enseigne indique — mais, en fait, à laquelle des catégories précitées doit-on les ranger ?

L'influence de ce genre d'établissement sur la vie économique et sociale de notre canton ne doit pas échapper à notre vigilance. Au point de vue économique, les tea-rooms ainsi définis peuvent porter un grave préjudice à l'écoulement de nos vins, par conséquent à une branche vitale de notre économie valaisanne. Sur le plan social, il est incontestable que notre jeunesse se plaît à fréquenter ces maisons ; à la longue, cela pourrait avoir dans bien des cas des répercussions assez fâcheuses quant à la morale et la santé publiques. Les boissons distillées et autres spiritueux qu'on y consomme, parfois même en abondance et à des prix plus élevés, seraient-ils plus sains que nos vins ?

Le but de cette intervention n'est pas de critiquer la création des tea-rooms dans notre canton. Au contraire, nous en profitons pour rendre hommage à la plupart de ces établissements qui sont conçus avec beaucoup de goût et dont la bonne tenue contribue efficacement au développement et à la renommée du tourisme dans notre canton. Ils sont d'autre part réclamés par la clientèle qui recherche les boissons sans alcool, les pâtisseries et les diverses friandises. Cette clientèle — notamment s'il s'agit de dames seules ou en compagnie d'enfants — est celle qui, la plupart du temps, voudrait trouver une atmosphère paisible comme celle d'un salon. Quelle sera sa déconvenue si, croyant entrer dans un tea-room à thé, elle trouve le climat peut-être bruyant d'un dancing ou d'un café !

Sommes-nous dans l'esprit de la loi de 1916 qui réglemente et limite l'exploitation des hôtels, auberges et débits de boisson, dans l'intérêt moral et matériel du peuple et la lutte contre l'alcoolisme, si nous admettons que les tea-rooms avec patente à liqueurs ne jouent aucun rôle dans la vie morale et économique du pays ?

La Constitution fédérale donne aux cantons le droit de soumettre ce genre de commerce aux restrictions exigées par le bien-être public. C'est ainsi qu'a été insérée dans notre législation cantonale valaisanne la clause du besoin qui limite le nombre des débits de boissons alcooliques d'après le chiffre de la population. Cette norme nous paraît sage et, à notre avis, doit être maintenue et respectée. Cependant, son application doit être étendue à tous les établissements publics, non seulement aux seuls débits de vin, mais à toute autre maison où l'on sert des boissons alcooliques, donc aussi aux tea-rooms. Cette clause, dite du besoin, établit qu'en principe on ne doit avoir chez nous qu'un débit pour deux cents habitants. Soit dit à titre de comparaison, à Fribourg, la récente loi sur les auberges a porté ce chiffre à quatre cents. C'est par la clause du besoin que l'habituelle procédure d'enquête ou de préavis communal devrait prendre tout son temps en cas de demande d'ouverture d'un nouvel établissement.

En n'incluant pas les tea-rooms avec débit de boissons alcooliques dans l'application de cette loi restrictive, on pourrait croire que seul le vin soit une boisson qui favorise l'alcoolisme ! Ce point de vue est particulièrement injuste, je voudrais même dire injurieux, à l'égard de notre vignoble et de nos vignerons !

La question se pose donc de savoir quelle est la manière dont le Conseil d'Etat veut interpréter la clause du besoin telle que définie à l'art. 16 de la loi sur les auberges. Un tea-room qui vend des spiritueux est-il ou n'est-il pas un débit de bois-

sons alcooliques dont le nombre est limité au sens de cet article ?

Il est certainement possible et nous faisons, sur ce point, confiance au Conseil d'Etat de trouver une solution équitable qui conciliera les intérêts économiques de notre viticulture valaisanne, des associations et organisations professionnelles intéressées, tout en favorisant l'essor et le développement de notre tourisme.

C'est dans ces sentiments, M. le président, MM. les conseillers d'Etat, MM. les députés, que je clos cette interpellation, espérant par les considérations et les vœux que je viens d'émettre vous avoir donné un aperçu sur un problème qui me paraît postuler une solution urgente. Aussi, invité-je le Conseil d'Etat à prendre les dispositions qui s'imposent si l'on veut s'adapter à l'évolution des mœurs contemporaines et n'être pas débordé par des abus.

CHALAIS 12 juin 1955

INAUGURATION DU DRAPEAU de la Jeunesse radicale

Des bureaux de vote sur les chantiers ?

C'est ce que demande M. Dellberg par un postulat signé d'ailleurs par les présidents de tous les groupes du Grand Conseil. Tout le monde est d'accord sur le principe mais comment le réaliser !

M. Lampert, chef du Département de l'Intérieur, déclare que la législation actuelle ne permet pas l'ouverture de ces bureaux de vote. La commune sur le territoire de laquelle se situe le chantier peut ouvrir un tel bureau, mais seuls y ont accès les citoyens domiciliés dans cette commune. Par contre, ouvrir un bureau à la Grande-Dixence pour faire voter des ouvriers domiciliés dans toutes les communes du canton, de Saint-Gingolph à Gletsch, sans compter les ouvriers venant des cantons confédérés, est impossible dans l'état actuel de la législation. La publication légale de la liste électorale, le contrôle du droit de vote et d'autres formalités assurant le déroulement correct de la votation ou de l'élection sont quasi impossibles. C'est la raison pour laquelle la seule solution est que les entreprises facilitent au mieux la rentrée à domicile des ouvriers lors de consultations populaires. L'Etat est prêt en prendre les contacts voulus dans ce sens avec les directions des chantiers. Revenant à charge, M. Dellberg demande pourquoi, dans ces conditions, un bureau de vote a été ouvert pour tous les ouvriers au Chargeur en 1931. M. Lampert doit répondre que cette mesure était illégale et qu'un recours aurait suffi pour annuler ce vote.

Correction de la route cantonale Saint-Gingolph - Brigue

Ce décret, qui prévoit des travaux pour une somme approximative de 27 millions de francs, est voté en deuxième débats. Il s'agit principalement de fixer la participation financière des communes pour cette tranche de travaux dont plusieurs sont déjà en cours. A cette occasion, M. Biollaz a développé une motion demandant la révision de la loi de 1933 sur la construction et l'entretien des routes. M. Anihamatten a répondu ironiquement à M. Biollaz que sa motion avait tout l'air de vouloir soustraire sa grande commune des charges qui lui incombent alors que tant d'autres petites communes ont fait tout leur devoir...

En définitive, le chef du Département des travaux publics a annoncé qu'une révision de la loi sur les routes s'imposerait automatiquement en cas de succès de l'initiative du T.C.S. sur une sorte de nationalisation des grandes artères et que l'on verrait à ce moment si un nouveau critère pour la participation financière des communes peut être trouvé.

BANQUE DE MARTIGNY CLOSUIT & C^{ie} S. A.

Maison fondée en 1871

MARTIGNY

Maison fondée en 1871

BONS DE DÉPÔTS à 3 ans et à 5 ans
CARNETS D'ÉPARGNE nominatifs ou au porteur : 2,50%

COMPTES COURANTS A VUE
 Les dépôts d'épargne bénéficient du privilège légal

SPORTS • SPORTS • SPORTS • SPORTS

Championnat suisse Ligue nationale A

Chaux-de-Fonds — Bellinzone	2-2
Fribourg — Chiasso	2-0
Grasshoppers — Servette	5-1
Granges — Thoune	0-1
Lugano — Lucerne	5-2

Ainsi Chaux-de-Fonds a acquis le point qui lui était nécessaire pour être sacré champion suisse de ligue nationale A avant l'échéance fixée à dimanche prochain. Le rêve est devenu réalité: Chaux-de-Fonds obtient pour la seconde fois consécutive la coupe et le championnat. Nous en sommes très heureux pour les « montagnards » et les en félicitons bien chaleureusement. Ils ont amplement mérité cet honneur, car ils cultivent — sous la conduite de Sobotka — une véritable école de football et le nom de leur club restera désormais attaché à la gloire du football suisse à l'instar d'un Grasshoppers, d'un Lausanne-Sports et d'un Servette. Lucerne étant définitivement condamné à jouer en ligue nationale B la saison prochaine, il faut attendre le dernier jour du championnat pour savoir qui de Granges ou de Thoune l'accompagnera pour cette pénitence.

Ligue nationale B

Blue Star — Malley	1-0
Locarno — Cantonal	0-3
Schaffhouse — Saint-Gall	1-3
Soleure — Bienne	2-1
Urania — Young Fellows	0-2
Yverdon — Winterthour	5-3

Autre succès romand avec celui d'Urania en ligue nationale B; moins éclatant que celui du Chaux-de-Fonds, mais méritant tout de même compliments et surtout vœux pour la carrière en catégorie supérieure. L'accompagnant d'Yverdon dans la dégringolade ne sera également connu que dimanche prochain.

Première ligue

Boujean — Monthey	8-2
Aigle — Sierre	1-1
Montreux — Martigny	3-0
Sion — Central	7-2
Vevey — Union	3-0

Montreux a franchi un nouveau cap avec succès et ceci au détriment de Martigny, mais comme Boujean et Sion (ses poursuivants immédiats) ont également gagné, il faudra attendre les résultats de dimanche prochain pour connaître l'issue définitive de ce championnat, ce dont nous nous doutions depuis fort longtemps, car les équipes de ce groupe se tiennent décidément de très près. En arrachant un point à Sierre, Aigle peut encore arriver à égalité avec La Tour à condition de la battre chez elle dimanche. Comme prévu, Sion a facilement disposé de Central, qui est condamné.

Deuxième ligue

Saxon — Viège	2-3
---------------	-----

Match de liquidation, que Viège s'est fait un point d'honneur de gagner.

Troisième ligue

Vouvry — Sion II	1-0
------------------	-----

Le match retour s'annonçait difficile pour les Séduinois vainqueurs à l'aller. Un match d'appui sera donc nécessaire.

JUNIORS A (groupe interrégional)

Grône — Martigny	1-1
------------------	-----

Le résultat étant resté nul, Martigny remporte le titre par tirage au sort.

Championnat cantonal JUNIORS A

Monthey — Viège	6-2
-----------------	-----

Chaux-de-Fonds et Urania sont champions suisses

Montreux bien placé pour le titre de première ligue

Victoire de liquidation

Sion-Central 7-2

(mi-temps : 3-2)

Certes, les Fribourgeois n'affichaient pas de sérieuses prétentions de battre Sion, mais ils eurent néanmoins le cran de ne pas s'avouer vaincus sans tenter l'impossible. Ainsi ce sont eux qui ouvrirent le score par Passer, à la 14e minute, puis Mathey égalisa à la 19e et c'est encore Central qui reprit l'avantage toujours par Passer à la 31e minute. Quatre minutes plus tard, Mathey égalisait une nouvelle fois et à la 37e minute il faisait pencher la balance pour Sion.

Après le thé, ce fut une autre histoire, car Central, qui avait introduit huit juniors dans son équipe d'ores et déjà condamnée à jouer en deuxième ligue la saison prochaine, perdit pied et subit alors une constante domination de la part des locaux. Ceux-ci marquèrent par: Christen (6e); auto-goal sur tir d'Humbert (11e), Théoduloz II (29e) et Mathey (36e). Nous ne pouvons guère juger les équipes sur ce match. Tout d'abord parce que nous sommes à la fin de la saison, ce qui marque inévitablement une nette baisse de régime; puis parce que Central ne participe plus que comme figurant en première ligue et enfin parce que Sion a vraiment besoin d'un sérieux adversaire pour se battre avec énergie.

Néanmoins, au terme des matches disputés par les Séduinois chez eux, nous aimerions leur exprimer la gratitude de leur fidèle public qui s'est toujours déplacé en grand nombre pour applaudir à leurs exploits. Il y eut naturellement des hauts et des bas et pour notre part nous n'avons pas toujours été tendre à leur égard, mais qu'ils sachent que c'est toujours leur bien que nous avons recherché le plus objectivement possible. Nous les félicitons donc de leur excellent classement.

Pour revenir à la partie qui nous occupe, elle s'est déroulée très correctement aux ordres de M. Mouche de Genève et par un temps couvert. Signalons qu'à la 8e minute de la première mi-temps, Germainier s'est blessé en que Karlen l'a remplacé. Il n'y avait guère plus de 600 personnes présentes alors que les équipes suivantes pénétrèrent sur le terrain:

Sion: Panchard; Siggen (Karlen), Héritier, Manzoli; Humbert, Héritier I; Christen, Barberis, Mathey, Germanier (Siggen), Théoduloz II.

Central: Gross; Aebischer, Pochon; Papaux, Jordan, Perroud; Meuwly, Meier, Passer, Piller, Yering.

Notons pour terminer que Manzoli jouait son premier match de championnat avec Sion.

P. M.

Montreux-Martigny 3-0

Le résultat est trop sévère pour les Martignonnais qui ont fait mieux que se défendre contre une équipe qui « flambe » d'une façon particulière en cette fin de saison et qui a toutes les chances d'enlever le titre. Par malchance ou par trop de précipitation, plusieurs occasions de marquer ont été manquées par Martigny. Les spectateurs présents au magnifique stade de Chailly ont apprécié le beau jeu fourni par les deux équipes. Par cette victoire, Montreux prend une sérieuse option sur le titre tandis que Martigny termine au milieu du classement.

Bienne-Boujean-Monthey 8-2

Match de liquidation pour Monthey, mais match très important pour Boujean qui devait à tout prix empocher les deux points pour se maintenir en contact avec Montreux. Dans l'ambiance toujours un peu tendue qui règne à Bienne lorsqu'une équipe valaisanne y est reçue, les visiteurs n'ont pas trouvé la cadence et se sont fait dominer d'un bout à l'autre de la rencontre. A noter que l'un des deux buts à l'actif de Monthey a été marqué sur pénalty.

Championnat suisse Cyclistes Amateurs

SUR ROUTE

17 juillet 1955

Organisation Vélo-Club Excelsior, Martigny

Règlement

Article premier. — Le Championnat suisse amateurs sur route est organisé par le Vélo-Club Excelsior Martigny et sera disputé le dimanche 17 juillet, par n'importe quel temps.

Art. 2. — Il est ouvert à tous les coureurs amateurs A, de nationalité suisse, en possession d'une licence du Comité national 1955.

Art. 3. — Les engagements sont à adresser jusqu'au 30 juin 1955 au Vélo-club Excelsior, Martigny, compte de chèques postaux II c 397, accompagnés de la somme de fr. 6.—

Un supplément de fr. 2.— sera perçu pour la plaque de cadre; cette somme sera rendue lors du retour de la pièce.

Art. 4. — Les soigneurs et suiveurs ainsi que l'entraide entre coureurs sont interdits.

Art. 5. — Le contrôle sera levé 30 minutes après l'arrivée du premier et les coureurs sont tenus de signer la feuille de contrôle à l'arrivée sous peine de disqualification. En cas d'abandon, le coureur devra immédiatement enlever son dossard.

Art. 6. — Des contrôleurs indiqueront (pour autant que cela soit possible) le parcours. Toutefois, le fait d'être engagé implique pour le coureur une parfaite connaissance du parcours.

Art. 7. — La plus grande prudence est recommandée aux coureurs qui devront se conformer aux règlements de police concernant la circulation. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les accidents qui pourraient survenir aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Toutefois, les coureurs devront signaler aux organisateurs tout accident, et cela dans les 48 heures.

Art. 8. — Le fait d'être inscrit implique pour le coureur qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il l'accepte dans son entier. Pour tous les cas non prévus, les règlements du Comité national seront appliqués.

Art. 9. — Le parcours est le suivant: Martigny - Charrat - Saxon - Riddes - Sion - Riddes - Leytron - Saillon - Fully - Martigny-Ville - Martigny-Bourg - Les Vallettes - Champex - Orsières - Les Vallettes - Martigny-Bourg - Martigny-Ville - Vernayaz - Evionnaz - Saint-Maurice - Bex - Bifurcation Ollon - Collombey - Monthey - Massongex - Saint-Maurice - La Rasse - Evionnaz - Vernayaz - Martigny (arrivée). Distance totale: 160 km.

Art. 10. — Les prix sont les suivants: 1er: une montre en or. Valeur fr. 475.—, en suivant: 350.—, 250.—, 180.—, 150.—, 100.—, 90.—, 80.—, 70.—, 60.—, etc. Prix au 50% des inscrits.

Le gagnant recevra en outre le maillot national et une médaille d'or.

Horaire de la manifestation: Samedi 16 juillet, de 17 à 19 heures: Distribution des dossards et contrôle des licences au café de la Place, Martigny-Ville. Dimanche 17 juillet, de 7 h. 30 à 8 h. 30, suite de la distribution des dossards au même endroit.

L'appel des concurrents aura lieu à 9 h. 30. Départ fixé à 10 heures.

Lieu de la proclamation des résultats: Café de la Place, Martigny-Ville, à 16 h. 30. Distribution des prix sur la place de fête, à 17 h. 30.

Les concurrents qui désirent loger le samedi soir, à Martigny, devront prendre leurs dispositions assez tôt.

Le comité d'organisation fera son possible pour loger les coureurs qui se seront annoncés.

Renseignements: Roger Bollenrücher, président, Martigny-Bourg (tél. 026 - 6 16 15)

PARCOURS ET TABELLE DE MARCHÉ

Localité	Altitude	km.	Total	Heure
Martigny	465	0	0	10.00
Charrat	465	5	5	10.09
Saxon	470	5	10	10.18
Riddes	481	5	15	10.27
Sion (boucle)	500	14	29	10.44
Riddes	481	14	43	11.03
Leytron	477	2	45	11.06
Saillon	512	2	47	11.09
Fully	465	6	53	11.18
Martigny-Ville	465	6	59	11.27
Martigny-Bourg	484	2	61	11.30
Les Vallettes	613	4	65	11.37
Champex	1472	10	75	12.07
Orsières	902	12	87	12.23
Les Vallettes	613	12	99	12.37
Martigny-Bourg	484	4	103	12.43
Martigny-Ville	465	2	105	12.46
Saint-Maurice	399	16	121	13.11
Bex	411	5	126	13.18
Bifurcation Ollon	394	4	130	13.23
Collombey	395	3	133	13.27
Monthey	409	2	135	13.30
Saint-Maurice	399	6	141	13.40
La Rasse	538	2	143	13.50
Martigny, arrivée	467	17	160	14.10

Commissaires: MM. Walter Stampfi, Luchwil; W. Wolf, Emmenbruck; Hermann Konrad, Genève.

Chef de course: M. Albert Basset, Genève. Juge à l'arrivée: M. Emile Jaquemot, Genève. Chronométrateur: M. Emile Bonnard, Genève.

P. M.

CYCLISME

Magni remporte

le 38^e Tour d'Italie

Hier s'est terminé au vélodrome du Vigorelli, à Milan, le 38e Tour d'Italie. Fiorenzo Magni (Italie) l'a gagné et ceci pour la troisième fois.

La fameuse étape des Dolomites de vendredi n'ayant pas donné lieu au bouleversement tant attendu car Nencini, alors détenteur du maillot rose, a répondu victorieusement à toutes les attaques, spécialement à celle de Coppi, l'on s'accordait à croire que le Tour était joué et qu'il ne se passerait strictement plus rien.

Or samedi, dans l'étape Trente - San Pellegrino (210 km.), vers le 50e kilomètre, Magni déclancha une formidable attaque, prenant bientôt 500 mètres, à laquelle riposta Coppi emmenant Nencini dans sa roue. Or Nencini, qui restera le vainqueur moral de ce Giro, fut tout d'abord victime d'une chute, mais put revenir sur le formidable duo Magni-Coppi, hélas une malheureuse crevasion sur des routes affreuses où il y en eut plus de 60 mit fin à ses légitimes prétentions. Alors Magni et Coppi foncèrent de concert, Coppi s'adjudgeant l'étape et Magni le maillot rose. Derrière, les écarts varient entre 5 minutes et plus d'une demi-heure, c'est bien dire l'allure adoptée par ces deux hommes.

La dernière étape San Pellegrino - Milan (140 km.) n'apporta rien d'extraordinaire si ce n'est enfin une victoire suisse grâce à Hugo Koblet, qui gagna le sprint du peloton.

Classement final

1. Magni, Italie, à 13"; 2. Coppi, Italie, à 13"; 3. Nencini, Italie, à 4'08"; 4. Geminiani, France, à 4'57"; 5. Coletto, Italie, à 7'19"; 6. Moser, Italie, à 8'01"; 7. Fornara, Italie, à 9'16"; 8. Botelia, Espagne, à 14'10"; 9. Wagtman, Hollande, à 16'03"; 10. Koblet, Suisse, à 20'16"; 26. Clerici, Suisse, à 55'35"; 55. Lurati, Suisse, à 1 h. 26'31"; 66. Pianezzi, Suisse; 69. Crocci-Torti; 79. Schellenberg; 80. Meili.

Grand Prix de la montagne: Nencini (Italie).

Prix des étapes volantes: Defilippis (Italie).

Classement international: 1. France; 2. Suisse; 3. Hollande.

Les délégués de la FIS à Champéry

La Fédération internationale de Ski vient de tenir son congrès à Montreux. En guise de délasserment, ses délégués ont été reçus à Champéry-Planachaux par l'Association valaisanne des clubs de ski, l'Association régionale romande des clubs de ski et la Société de Développement locale.

Les quelque 80 représentants de 21 nations, dont la Russie, ont naturellement fait la connaissance de la raclette et du « Pierrafeu » offert par la Maison « Provins ». Cela faisait plaisir à voir avec quelle joie nos hôtes firent honneur à nos produits; ils s'en déclarèrent par ailleurs très satisfaits. Ils goûtèrent également des pommes remarquablement fraîches offertes par l'OPAV.

A l'issue du repas, M. Auguste Borlat, président de l'AVCS, souhaite la bienvenue aux délégués et M. Fernand Berra, président de la commune, leur apporte le salut de toute la population et de la station de Champéry. M. Marc Hodler, président de la FIS, remercia au nom des participants, qui reçurent un verre-souvenir offert par l'UVT, des fleurs prêtes à l'expédition de la part du Ski-club et enfin une clochette distribuée par M. Michel, président de la FSS et par sa secrétaire, Mlle Roth. Ce dernier souvenir marquera de manière inoubliable le passage de tous ces skieurs dans notre pays.

Nos amis de Champéry ont vraiment tout mis en œuvre pour recevoir dignement leurs invités et ils y ont parfaitement réussi, accomplissant avant tout un remarquable travail d'équipe. Nous les félicitons et remercions tous, mais spécialement MM. F. Berra, président; E. Défago, président de la Société de Développement; M. Défago, représentant l'UVT; G. Exhény, président du Ski-club; M. Coquoz, restaurateur; et pour terminer, la Société des Téléféries, qui effectua le transport gratuitement.

P. M.

MÉNARD MARTIGNY

Toutes les cigarettes importées

MAISON 100% VALAISANNE

Fournisseur contractuel: Usego, Alro, Concordia

Le tabac est une marchandise délicate. Commerçants, travaillez avec le grossiste spécialisé.

MARCHANDISE FRAICHE

Téléphone (026) 6 11 53

CIGARETTES

TABACS

CIGARES

EN GROS



SUZE

à la gentiane
apéritif des sportifs



... merci, Eve chérie, je préfère ma...

PARISIENNE
FILTRE



... sa douceur plait à la jeunesse!

20 cigarettes 95 ct.

ON CHERCHE pour le 15 août :

Vendeuse ou gérante

pour kiosque de tabacs et journaux à MARTIGNY. Event. appartement 2 pièces dans le même immeuble.

Offres à Armand REVAZ, TABACS SION

Confiez vos annonces à Publicitas

L'accouchement sans douleur

avec FILM SONORE

Conférence du Dr G. de WERRA gynécologue, à Lausanne,

donnée le vendredi 10 juin à 20 h. 30, à la grande salle de l'Hôtel de la Planta, à SION.

La conférence est donnée au profit de la Pouponnière Valaisanne, Sion.

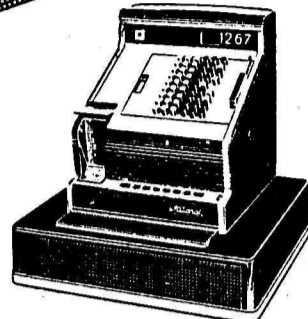
Un billet de cent peut-il valoir plus de 100 francs ?

100.-

Oui, un billet de 100 peut valoir plus ou moins de 100 francs, selon l'usage que l'on en fait. Si par exemple vous achetez la caisse enregistreuse National qui répond aux particularités de votre commerce, vous en aurez largement pour votre argent, ce qui n'est pas le cas pour toutes les acquisitions.

Demandez donc le prospectus détaillé de la National Mod. 21 présentée ci-contre; cette machine coûte moins que vous pensez et vaut plus que vous croyez.

S. A. des Caisses enregistreuses National
SION: Représentant officiel Max VUILLE
Place du Midi Tél. 2 20 67
Fabrique à Bulach près Zurich



National



CUPRITOX

contre le tavelure et le carpocapse

Maag



à la pointe du progrès!

Télégramme
MOTUL No 3
MOTUL 1, 2 et 3.
MOTUL 1 = SAE
10/20. MOTUL 2 =
SAE 30/40. MOTUL 3
SAE = 50/60. — Les
meilleures huiles de
base du monde en-
tier s'allient aux
conquêtes les plus
récentes de la tech-
nique des lubrifiants
MOTUL S.A.
CULLY/LAUSANNE

COMPAGNIE D'ASSURANCES à SION engagerait

apprenti de bureau

pour le 1er juillet
Offres écrites avec photo et copies de certificats
sous chiffres:

P. 7701 S., à PUBLICITAS, SION.

LE FONDS IMMOBILIER ROMAND

FIR

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS COLLECTIFS

procède à l'émission de mille parts de copropriété

ROMANDE IMMOBILIÈRE

Le prix d'émission est fixé à Fr. 1060.— par part, jouissance 1er juillet 1954.
Les titres comportent le coupon N° 1 pour l'exercice au 30 juin 1955, qui sera payé en plein le 30 septembre prochain.
L'intérêt afférent à ce coupon sera un peu supérieur au **3 1/2 % net.**
La souscription est ouverte dès maintenant et la libération devra avoir lieu pour le **20 juin 1955.**

LE PLACEMENT COLLECTIF permet à chacun de devenir copropriétaire d'immeubles de rapport situés spécialement en Suisse romande. Ceux-ci ne sont acquis qu'à la suite d'expertises sérieuses effectuées par des experts qualifiés.
Le Fonds peut également, s'il le juge intéressant, construire lui-même.
L'achat et la construction d'immeubles à caractère industriel ou hôtelier sont exclus.

LA FORTUNE DU FONDS est déposée auprès d'une banque, en l'occurrence la Caisse d'Épargne et de Crédit, à Lausanne, qui fonctionne comme gérante fiduciaire (trustee).

ORGANES DE CONTRÔLE : Le Fonds, comme les sociétés immobilières propriétaires d'immeubles, dont la Communauté possède les actions, sont contrôlés par les deux fiduciaires suivantes: Fiduciaire et Révision Amstutz & Cie, Lausanne; Fiduciaire Paul Stoudmann, Lausanne.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le Conseil d'administration du Fonds Immobilier Romand **FIR** est composé comme il suit :

Président : M. Léonard JAN
précédemment directeur de la Caisse d'Épargne et de Crédit, Lausanne.

Vice-président : M. Charles GILLIERON
gérant de la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs, président du Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne et de Crédit, Lausanne.

Membres : M. Jean PERRET
ingénieur, directeur de la Compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy et Eaux de Bret, Lausanne.

M. Flavien de TORRENTE
docteur en droit, directeur de la Banque Populaire Valaisanne, Sion.

M. Ernest HOLZ
notaire, directeur du Crédit Agricole et Industriel de la Broye, Estavayer-le-Lac.

Les souscriptions sont reçues dès maintenant auprès des domiciles suivants :

- | | |
|-------------------------------------------|------------------|
| Banque Cantonale Vaudoise | Lausanne |
| et succursales dans le canton | |
| Crédit Foncier Vaudois | Lausanne |
| et succursales dans le canton | |
| Caisse d'Épargne et de Crédit | Lausanne |
| et succursales dans le canton | |
| Union Vaudoise du Crédit | Lausanne |
| Banque Galland & Cie S. A. | Lausanne |
| MM. Hofstetter & Cie | Lausanne |
| Banque Populaire de la Broye | Payerne |
| Crédit Yverdonnois | Yverdon |
| Banque Populaire de la Gruyère | Bulle |
| Crédit Gruyérien | Bulle |
| Crédit Agricole et Industriel de la Broye | Estavayer-le-Lac |
| Banque de la Glâne | Romont |
| Banque Populaire Valaisanne | Sion |
| Banque Populaire de Martigny S. A. | Martigny |
| Banque Populaire de Sierre | Sierre |
| Crédit Sierrois | Sierre |
| ainsi qu'auprès de la Société | |

auprès desquels le prospectus détaillé et les bulletins de souscription peuvent être obtenus.

Si les demandes dépassent le montant de l'émission, la Société se réserve le droit d'accepter des souscriptions supplémentaires selon les besoins du moment.

Au nom du Conseil d'Administration du **FONDS IMMOBILIER ROMAND FIR**
22, rue du Pont
Le Président : L. JAN

SION

MARTIGNY

Le merci de la Pouponnière valaisanne à Sion

Réunion des conseils communaux de Martigny-Ville et Martigny-Bourg

Les deux conseils communaux de Martigny-Ville et Martigny-Bourg ont tenu une séance commune le 2 juin 1955, en l'hôtel de ville de Martigny, sous la présidence de M. Marc Morand, président de Martigny-Ville.

Cette réunion avait pour but de discuter de divers problèmes intéressant les deux administrations du fait de l'interpénétration de leurs territoires.

Après une orientation toute empreinte de courtoisie faite par les présidents des deux municipalités, la discussion porta notamment sur l'élaboration d'un plan d'extension commun de nature à favoriser le développement rationnel des deux localités tout en tenant compte de leurs intérêts respectifs; de l'exploitation de la nouvelle piscine, construite par Martigny-Ville sur le territoire de Martigny-Bourg et, enfin, d'une fusion éventuelle des communes politiques de l'agglomération de Martigny.

Il fut décidé que les deux conseils étudieraient séparément les problèmes soulevés et se réuniraient à nouveau dans le courant de septembre 1955 pour un nouvel échange de vue et prendre, le cas échéant, des décisions concrètes.

L'examen approfondi de la question leur permettra de se rendre compte des avantages ou désavantages d'une fusion. Ils examineront notamment si, à titre de prélude à une réunion des communes, il ne pourrait pas être institué une sorte d'administration mixte qui s'occuperait de tous les problèmes devant être résolus en commun.

Le souci de l'intérêt de la collectivité a été la dominante des débats qui se sont déroulés dans une atmosphère amicale qui fait bien augurer de l'avenir de notre région.

Ski-Club

Nous vous rappelons l'assemblée générale de ce soir, à l'Hôtel Kluser à 20 h. 30.

MARTIGNY-BOURG

Promenade des écoles communales à Bienne - Macolin

La course des écoles de Martigny-Bourg se fera en cars le mardi 14 juin 1955, à Macolin sur Bienne, avec la visite de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sports. Profitez d'accompagner nos élèves.

Le prix de la course pour accompagnants est fixé à Fr. 15.—. Programme très intéressant.

S'inscrire jusqu'au samedi 11 juin au plus tard auprès de M. Charles Guex, Martigny-Bourg, téléphone 6 16 47, ou auprès du corps enseignant.

Gens de Martigny, pavoisez!

Notre cité aura le privilège de recevoir dimanche les Harmonies valaisannes de Sierre, Sion et Monthey. Dès samedi soir, ce sera la « Civica Filarmonica » de Mendrisio qui sera dans nos murs.

Le Comité d'organisation invite les habitants de l'avenue de la Gare et de la place Centrale, où passeront les cortèges, à pavoiser comme ils ont su si bien le faire l'an dernier à l'occasion de la fête cantonale de gymnastique.

Notre ville n'en aura que plus d'attrait!

Du simple MAL DE TÊTE à la plus VIOLENTE DOULEUR

KAFA soulage en quelques instants. Ne renfermant aucun hypnotique, calme sans déprimer. Indiqué contre les douleurs les plus tenaces, quels qu'en soient la cause, le siège ou l'ancienneté.

Se fait en

POUDRES et en DRAGÉES

La boîte Fr. 1,60

Dans les pharmacies et drogueries



"procurent allant et bien-être"

MARTIGNY-BOURG

Grave collision: deux blessés

Dimanche soir, un ouvrier des chantiers de Mauvoisin, circulant à moto, a renversé une personne âgée, Mme Schnyder, qui traversait la chaussée. Le motocycliste ainsi que Mme Schnyder ont été blessés et transportés à l'hôpital.

LES SPECTACLES

Cinéma ETOILE, Martigny

Lundi 6, dernière séance du passionnant film en technicolor: SANGAREE.

Du mardi 7 au jeudi 9 (Fête-Dieu, 14 h. 30, 17 h. et 20 h. 30): la plus fabuleuse histoire du monde: ROBINSON CRUSOE, le merveilleux livre d'images... L'histoire légendaire que tout le monde a lue... mais que personne n'avait encore vue à l'échelle d'un aussi grand et beau film. En couleurs.

Cinéma REX, Saxon

Mercredi 8 et jeudi 9 (Fête-Dieu): LE CHEMIN DU DESHONNEUR. Une nouvelle et émouvante production du cinéma italien avec Folco Lulli et Marina Berté. C'est l'histoire d'une mère victime d'une cruelle destinée. (Interdit sous 18 ans).

Dès vendredi 10: ROBINSON CRUSOE.

BOURVIL dans « Poisson d'Avril » au CORSO

Dès demain mardi, vous verrez au Corso le dernier film de BOURVIL, le grand comique français:

« POISSON D'AVRIL ». Un film désopilant qui vous révélera un Bourvil fin comédien et accompagné pour la première fois par la trépidante fantaisie Annie Cordy. Vous verrez comment, par l'habileté d'un vendeur de bazar, Bourvil sera entraîné à devenir pêcheur à la ligne et comment sa vie s'en trouvera bouleversée. Du meilleur Bourvil...

Horaires: Dès ce soir mardi à 20 h. 30 et jusqu'à jeudi (Fête-Dieu) 14 h. 30 et 20 h. 30. Dès vendredi: LA ROUTE DU BONHEUR, le sensationnel film musical.



Madame et Monsieur Louis MARET-PACHE, leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, au Sapey et Genève;

Monsieur et Madame Hermann PACHE, leurs enfants et petits-enfants, à Genève et Lausanne; Monsieur et Madame William VAUDAN, leurs enfants et petits-enfants, à Châble, Genève et Soleure; Monsieur et Madame Marius BESSON et leurs enfants, à Châble; Monsieur Maurice BESSON, à Châble; ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Maurice-Innocent PACHE

leur cher frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, arrière-grand-oncle, survenu à l'Hôpital de Sion, à l'âge de 84 ans, muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Châble, le mercredi 8 juin, à 10 heures.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de faire-part.

HELVETIA INCENDIE SAINT GALL
toute sécurité

BUFFET CINI
Votre arrêt à l'arrivée et au départ
SION CH. AMACKER.

COMMERCE DE FRUITS du centre demande

comptable

disposant de 2 à 3 jours par semaine durant la saison des fruits.

S'adresser au bureau du journal.

N'oubliez pas que les PETITES ANNONCES rendent service!

Usagers de la route! Aidez-nous à combattre les accidents de circulation 1955

- PRUDENCE ET COURTOISIE vous assurent longue vie!
- Conducteur prudent peut freiner à temps!
- La prudence évite l'ambulance!
- Ralentir vaut mieux que mourir!
- Le temps, c'est de l'argent, mais l'accident, c'est du sang!
- Tant va l'aiguille à 100, qu'à la fin tout se casse!
- L'accident est le salaire des imprudents!

La Bâloise COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Comme les précédents, l'exercice 1954 peut de nouveau être qualifié de très satisfaisant. Grâce à la situation économique toujours favorable et aux efforts soutenus du service externe, la nouvelle production a dépassé tous les résultats antérieurs. L'heureux développement des affaires permet d'accroître de plus de 15 % l'attribution aux réserves de bénéfices pour les assurés.

En branche vie, le total des nouvelles assurances de capitaux atteint le chiffre record de 224 millions de francs (202 millions en 1953). Les affaires traitées en Suisse participent à ce chiffre pour 179 millions de francs. Le portefeuille de toutes les assurances de capitaux passe de 2067 à 2179 millions de francs à fin 1954. Les nouvelles assurances de rentes portent sur 3,8 millions d'arrangements annuels. Le portefeuille à fin 1954 s'élève à 26,9 millions de francs (24 à fin 1954). L'encaissement de primes enregistré dans les branches accidents et responsabilité civile a passé de 25 à 27,3 millions de francs. Malgré les mesures d'assainissement appliquées à l'assurance des risques scolaires, un déficit subsiste pour ce genre d'assurances. Les assurances collectives cantonales de responsabilité civile pour cyclistes sont encore défavorables. Les primes se révèlent nettement insuffisantes dans le cas de l'assurance responsabilité des vélos à moteur.

Le compte de profits et pertes, publié séparément pour la branche vie et les branches accidents et responsabilité civile, accuse un encaissement total de primes de 141,2 (133,3) millions de francs, un revenu de placements de 31,3 (28,1) millions de francs. L'attribution aux réserves de bénéfices pour les assurés de 12,5 (10,8) millions de francs représente 99,5 % des bénéfices provenant de la branche vie. Les ristournes pour contrats exempts de sinistres, en assurance responsabilité civile pour véhicules à moteur se sont élevées à 0,9 (0,8) millions de francs; elles se répartissent sur environ 45 % des détenteurs assurés.

Le bénéfice net se monte à 54.293 francs dans la branche vie et à 585.218 francs dans les autres branches, soit ensemble à 639.511 (522.718) francs. La rémunération du capital social, à raison de 200 fr. (175) par action, absorbe 400.000 fr. (350.000). Le fonds de réserve, alimenté par une attribution de 80.000 fr., atteint 3 millions de francs. Un montant de 135.000 fr. est attribué aux fonds de pensions du personnel. L'actif total a passé de 907 à 956 millions de francs. Les réserves techniques atteignent 850,1 (808,2) millions de francs; les réserves de bénéfices pour les assurés, y compris les parts de bénéfices créditées, 64 (59) millions de francs. Les placements passent de 845,2 à 887,3 millions de francs. Participez à cet accroissement, entre autres, les immeubles avec 8,4, les hypothèques avec 20,1 et les valeurs mobilières avec 10,3 millions de francs.

La Compagnie a payé depuis sa fondation 1.742 millions de francs en sommes devenues exigibles dans l'assurance-vie, et 345 millions de francs en parts de bénéfices aux assurés.

PATRIA, Société mutuelle suisse d'assurances sur la vie, à Bâle

Cette société relève dans son rapport annuel que le volume de ses affaires nouvelles est non seulement supérieur à celui de 1953, il est le plus élevé qu'elle ait atteint jusqu'à maintenant. Pour arriver à un pareil résultat, elle est allée très loin dans le perfectionnement de son appareil technique et réussit à satisfaire vraiment les vœux les plus complexes de tous ses clients. Les assurances-risques complémentaires, de même que les coassurances invalidité et maladie jouent un grand rôle dans sa production. Quant à son service médical qui prévoit une participation à des frais d'opérations et des examens périodiques, il est très apprécié.

Il a été conclu 22.352 polices assurant un capital de fr. 125.311.619.—. A côté des assurances de capitaux, 217 contrats assurant fr. 266.914,80 de rentes viagères annuelles ont été réalisés. En 1954, le portefeuille total des assurances de capitaux a augmenté de 12.561 polices et de fr. 80.302.880.— de capitaux assurés, et s'élevait à fin décembre à 317.299 polices assurant un capital de fr. 1.229.286.535.—. Le portefeuille total des assurances de rentes à fin 1954 s'élevait à 2853 polices assurant fr. 3.315.464,70 de rentes viagères annuelles.

Le bénéfice net se monte à fr. 7.134.713.—. Il est en même temps supérieur au bénéfice de l'année précédente et le plus élevé que la société a réalisé depuis sa fondation. Le bénéfice total revient aux assurés. Après avoir doté de fr. 225.000.— le fonds de réserve général, une somme de fr. 6.959.713.— a pu être versée aux fonds de participation des assurés.

Fonds immobilier romand FIR

Ce fonds, dont on connaît les heureux débuts, procède actuellement à une nouvelle émission de mille parts de copropriété Romande Immobilière, au cours de fr. 1.060.—, jouissance 1er juillet 1954.

Rappelons que l'émission de l'an dernier, de 2000 parts, a rencontré un réel succès, puisque la demande du public a porté sur 3080 parts, de sorte qu'il a fallu procéder à une réduction des souscriptions d'un tiers.

Le prospectus relatif à l'émission actuelle mentionne qu'en raison des résultats favorables acquis à ce jour, le taux de répartition aux parts, pour l'exercice terminant le 30 juin courant, sera un peu supérieur à 3 1/2 % net.

Sur les routes du printemps **PRIORITÉ!** à une carrosserie bien soignée



CARROSSERIE J. RIQUEN

Avenue de Tourbillon - SION - Tél. 2 18 32

Pour vous assurer... une bonne digestion, buvez:

HENNIEZ-LITHINÉE

Livraisons rapides franco domicile par les dépositaires régionaux:

Distillerie Morand, Martigny; Henri Lugon, Monthey; A. Terrettaz, Saxon; Eaux Gazeuses S.A., Bagnes.

CINÉMA CORSO

Dès demain MARDI :

BOURVIL dans

Poisson d'Avril

Un film désopilant

ON CHERCHE

30 manœuvres

pour chantier route Bière - Marchairuz. Durée des travaux : 2 ans, prix horaire 2,30 plus 6 fr. déplacement et abonnement C.F.F.

Téléphoner au chantier : (021) 7 02 99

Entreprise GIRBERGER S. A.,
Chantier Marchairuz - Gimel

Abonnez-vous au „Confédéré“

A VENDRE à SAXON

maison

2 appartements, 4 pièces.

S'adresser sous chiffres :
P. 7492 S., à PUBLICITAS, SION.

Jean de Werra

MEDICIN - DENTISTE

MARTIGNY

de retour

Charpentier
coffreur

capable de diriger une équipe,
cherché pour entrée tout de
suite. S'adresser sous chiffres :
P. 7714 S., à PUBLICITAS, SION.

A VENDRE

cuisinière

« AGA »

pour cause de déménagement
S'adresser au bureau du journal

A louer

près de la gare de Charial :
APPARTEMENT de 3 chambres,
confort.

Libre à partir du 1er juillet.

S'adresser au bureau du journal

ON CHERCHE

pour saison d'été, un bon
mécanicien

et un

laveur
de voiture

Entrée dès que possible

Garage des Nations, Crans

A VENDRE, faute d'emploi

cheval

10 ans, de toute confiance, avec
harnais, ainsi qu'un CHAR No 13
Marcel Papilloud, Vétroz
ou tél. (027) 4 12 33



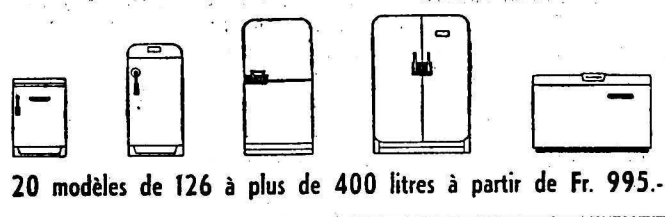
POUR 1955

L'ANNÉE Frigidaire

nous vous proposons cette magnifique armoire
frigorifique de haute valeur à un prix de
surprise !



- * Un produit de General Motors
- * Contenance 173 litres
- * Compartiment de congélation
- * Tiroir à légumes émaillé
- * Thermostat réglable
- * Intérieur porcelaine
- * Eclairage automatique
- * Compresseur rotatif ECOWATT (exclusivité FRIGIDAIRE)
- GARANTI 5 ANS
- silencieux, économique
- * Porte s'ouvrant à gauche ou à droite



20 modèles de 126 à plus de 400 litres à partir de Fr. 995.-

N'hésitez pas à nous consulter aujourd'hui
encore, car il y a là vraiment une occasion
à saisir !

Agence générale pour le Valais :

R. Nicolas

Electricité
SION

AU Fil DE LA SEMAINE

Le secret est enfin révélé...

Toutes les femmes peuvent mieux encore mettre en valeur leur beauté. En un rien de temps, les petites imperfections qui déparent leur visage disparaissent et ceci grâce à ERACE, la nouvelle création sensationnelle de Max Factor d'Hollywood. Toutes les personnes qui pourront assister aux séances de démonstration que donnera, à notre rayon de parfumerie, l'esthéticienne de Max Factor, dès **lundi 6 juin à mercredi 8 juin**, seront enthousiasmées de cette révélation.

Une invention nouvelle a supprimé la hantise des brûlures de cigarettes

C'est toujours avec quelque inquiétude que vous voyez votre mari ou vos amis fumer à table et laisser malencontreusement tomber un peu de cendre sur la nappe... une brûlure est si vite faite, une reprise si laide, même lorsqu'elle est très bien réussie !

Une invention nouvelle, le ruban QUICK récemment fabriqué en France, vous permettra maintenant de faire disparaître, comme par enchantement, tous les trous ou accrocs qui peuvent se produire sur les nappes, sur les fauteuils et tout le linge de maison en général.

Le ruban QUICK permet en effet, d'un coup de fer, de réparer de façon invisible les trous ou les accrocs et de mettre des pièces que l'œil le plus exercé ne verra pas, même dans les tissus les plus délicats.

QUICK, qui se pose en un instant, permet des réparations que même la femme la plus habile ne pourrait faire à l'aiguille. Bien entendu, QUICK répare aussi bien tous les accidents, trous ou accrocs des vêtements et du linge, vêtements d'enfants, bleus de travail, blouses, draps de lit, imperméables, etc...

QUICK, présenté en 12 coloris, est en vente à notre rayon de mercerie, au prix modique de Fr. 1.-

C'est le poids plume de notre moccasinette...

...qui vous donnera, mesdames, des ailes aux pieds. Ce modèle à semelle cello-crêpe, souple et résistante, et dont l'avant-pied perforé est bien aéré, se fait en elk, jaune, blanc, gold, rouge ou crème.

Son prix : 19,80 seulement.

Cette moccasinette est en vente à notre rayon « Pré-Sélection Chaussures ».

Si vous voulez rester svelte...

...buvez chaque matin un jus d'oranges FESA, la boisson idéale pour la santé, à l'arôme exquis et riche en vitamine C.

Le pur jus d'oranges FESA, concentré et surgelé, est en vente à notre rayon d'alimentation à Fr. 1.50 la boîte. Dégustation gratuite à notre bar.

Cinéma

LUNDI 6, dernière séance :

Sangaree

Du MARDI 7 au JEUDI 9 (Fête-Dieu) : 14 h. 30, 17 h. et 20 h. 30 : Un des plus grands films de l'histoire du cinéma

Robinson Crusoe

dans un décor sauvage et féérique
En couleurs



MERCREDI 8 et JEUDI 9 (Fête-Dieu) :

Un grand roman d'amour, mystérieux et tragique



Le Chemin du Déshonneur
avec Folco LULLI et Marina BERTI
(Interdit sous 18 ans)

Dès vendredi 10 :

Robinson Crusoe

A VENDRE UN LOT

MENUISERIE

portes, vitrages, fenêtres, parquets. A enlever tout de suite. S'adresser au Dépôt Miauton, Villeneuve.
Tél. (021) 6 80 40

Organisation complète de

TOMBOLA 100.000 LOTS

Alfred Veuthey SAXON
"ARTICLES DE FETES" TEL. 62351

AVIS

Pour raison de santé, nous remettons notre ancien et important

commerce de boissons

Importante affaire — Pressant

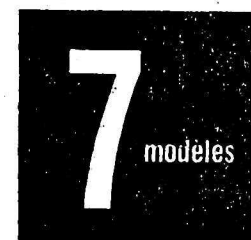
S'adresser par écrit sous chiffres :
P. 7520 S., à PUBLICITAS, SION.

BENDIX



PIONNIER DES LESSIVEUSES AUTOMATIQUES

En 1937, BENDIX était la première machine à laver dans laquelle toutes les opérations de lavage, (prélavage, lavage, rinçages et essorages) se déroulaient automatiquement sans manipulation du linge. Près de 20 ans d'expérience et une fabrication en série gigantesque permettent, contrairement aux tendances actuelles, le maintien des prix BENDIX, tout en augmentant la qualité, la sécurité et le rendement des machines. C'est ainsi que la marque la plus connue au monde se classe à la limite inférieure des prix. Seule une comparaison peut vous convaincre.



7 modèles

avec ou sans cuisson au gaz ou à l'électricité.
Prix à partir de Fr. 1390.-.

Contre envoi de cette annonce à l'Institut BENDIX, 17, bd Helvétique, Genève, vous recevrez une documentation complète sans aucun engagement pour vous.

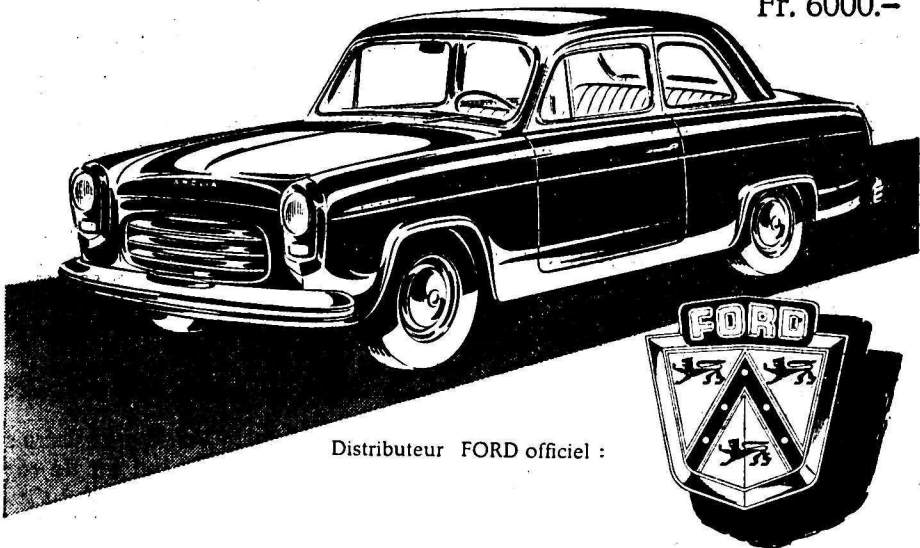
Nom :

Adresse :

BRUCHEZ S. A., ÉLECTRICITÉ, MARTIGNY, Tél. 6 11 71

ANGLIA

spacieuse - élégante et économique 6/36 CV
Fr. 6000.-



Distributeur FORD officiel :



Kaspar Frères, Garage Valaisan, Sion

Tél. 2 12 71

Distributeurs locaux. — BRIG : Franz Albrecht, Garage des Alpes — MONTANA : Pierre Bonvin, Garage du Lac — ORSIERES : Gratién Lovey, Garage de l'Entremont — VISP : Edmund Albrecht, Garage — MARTIGNY : Garage O.Z.O. — MONIHEY : F. Moret, Garage du Stand.

L'ACTUALITÉ VALAISANNE

DE SAXON A NATERS

Remise de la bannière de l'Association cantonale des musiques

Chacun se souvient du magnifique succès de la fête cantonale des musiques organisée en 1952 à Saxon. Pour cette occasion, les deux sociétés locales, la « Concordia » et l'« Avenir » avaient étroitement collaboré et forgé une réussite dont on parle encore dans tous les milieux de la musique valaisanne.

Cette année — la fête cantonale ayant lieu tous les trois ans — c'est à Naters qu'incombait l'honneur de cette organisation. Nous publierons mercredi le compte-rendu de cette journée ainsi que de la brillante manifestation qui a marqué, à Saxon, le retour des deux fanfares participantes.

Pour aujourd'hui, nous nous en tiendrons à la cérémonie qui s'est déroulée samedi à l'occasion de la remise de la bannière cantonale.

A 16 heures, la « Concordia » et l'« Avenir » étaient réunies au village où elles donnèrent un concert très apprécié. Le cortège s'organisa ensuite pour la gare, où un train spécial attendait la bannière cantonale. En tête marchait un groupe de fillettes symbolisant la fraise et l'abricot et portant des paniers fleuris de ces délicieux produits de la terre valaisanne. Un groupe de demoiselles d'honneur suivait, précédant la bannière cantonale portée par M. Clovis Lugon et encadrée des drapeaux de la « Concordia » et de l'« Avenir ». Venait ensuite le comité d'organisation de 1952 et les deux fanfares.

Un nombreux public a applaudi ce cortège et a assisté au départ pour Naters de la bannière cantonale dont Saxon avait la garde depuis trois ans.

A Naters, la réception a été marquée par des discours de M. Louis Delaloye, président du comité d'organisation de 1952 et de Meinrad Michlig, ancien conseiller national, au nom du comité de 1955. Le même soir, les deux fanfares de Saxon se sont produites devant le jury.

Disons d'emblée, sans anticiper sur le compte-rendu de mercredi, que la délégation du pays de l'abricot a fait une excellente impression à Naters. On a particulièrement apprécié la manière intelligente de faire de la propagande en faveur de nos produits, manière qui contraste heureusement avec certains procédés que l'on veut oublier à tout jamais.

A Naters, les musiciens suivants de Saxon ont été l'objet d'une distinction en hommage de leur fidélité : M. Jules Auberson, pour 50 ans d'activité musicale et MM. Denis Tornay, Georges Auberson, Armand Mayencourt pour 35 ans. A Saxon, ces sociétaires ont également reçu une channe de leur société respective.

Petite cuisine tépelète

Au cours du mois de novembre 1954, le parti radical fribourgeois, se fondant sur le boni réalisé dans les comptes de l'Etat au cours de l'exercice précédent, avait lancé une initiative populaire demandant une réduction de 10 % des impôts sur les personnes physiques. L'opération fut couronnée d'un brillant succès, puisque le nombre de signatures recueillies et reconnues valables fut de 10.400 alors que la Constitution cantonale en exige 6.000. Embarrassée de succès, la majorité conservatrice du Conseil d'Etat s'empressa de soumettre au Grand Conseil un contre-projet, réduisant le taux proposé par les radicaux à 5 % et prévoyant certaines défalcons d'ordre social en vue de s'adjudger auprès des populations fribourgeoises, fort mécontentes des charges fiscales, le bénéfice moral de ces allègements.

Au cours de la séance du Grand Conseil consacrée à l'examen de ces propositions, les arguments des porte-parole de la minorité radicale furent tenus comme quantités négligeables, et on leur opposa, à droite, la nécessité d'accorder la primauté au droit matériel sur le droit formel. Le leader du parti agraire, M. le conseiller national Robert Colliard s'étonna à juste titre de ce qu'il qualifia d'« épicerie politique », alors que tous les partis devraient faire preuve d'union, dans l'intérêt supérieur de la collectivité cantonale. Il est permis de dire qu'au cours de cette séance le siège de la salle étant fait, c'est le droit de la majorité qui l'emporta sur le droit tout court. Un orateur a pu souligner que pour la seconde fois une majorité, uniquement soucieuse de ses propres intérêts, faisait litière des droits populaires formellement reconnus par la Constitution cantonale.

Les amateurs de petite cuisine politique affirmeront que peu avant les élections pour le renouvellement du Conseil national, en automne prochain, cette façon de procéder est de bonne guerre. Ceux qui suivent avec attention l'évolution des événements de la politique en pays fribourgeois (comme d'ailleurs dans la plupart des cantons où le parti conservateur dispose d'une solide majorité) penseront avec raison que ces méthodes sont peu dignes de l'esprit de nos institutions démocratiques et qu'elles jurent singulièrement avec les prétentions politiques de la droite sur le plan fédéral. Quand donc ces messieurs songeront-ils à accorder leurs violons !

Avis important aux viticulteurs

Le vol du papillon de la vigne (Cochylis et Eudémis) de première génération a atteint son maximum ces jours derniers dans tous les vignobles de notre canton.

Un peu partout on constate également la présence d'œufs et ceci particulièrement dans les parquets situés sur les coteaux exposés au soleil.

Les viticulteurs effectueront les traitements spéciaux contre ces parasites dès la parution du présent communiqué, et ceci dans toutes les régions de notre canton. Les produits à utiliser sont les suivants :

Esther phosphorique du type Parathion ou Diazinone. Nous recommandons plutôt le Diazinone (Basudine) moins toxique pour les acariens utiles et ainsi favorisant moins le développement de l'araignée rouge ;

- ou Nirozan ;
- ou DDT ;
- ou Produits combinés.

Ces insecticides s'emploieront aux doses prescrites par les fabricants.

Il est regrettable que les viticulteurs aient cru bon d'ajouter des insecticides à des traitements effectués contre le mildiou depuis déjà 2 ou 3 semaines. Ce sont là des dépenses en pure perte et nous soulignons encore une fois qu'il est inutile d'effectuer des traitements contre les parasites principaux de nos cultures avant que la chose ait été communiquée dans la presse et à la radio.

Station cantonale pour la protection des plantes : L.

Vers une semaine de la circulation

Du 11 au 18 juin, le Valais organisera sa semaine de la circulation dont le but est de rappeler aux usagers l'élémentaire prudence qui s'impose lorsque sa propre vie et celle d'autrui dépend de la simple observation d'un signal ou d'une règle de la circulation.

Pendant cette semaine, les agents de la police cantonale procéderont à des contrôles rapides de l'état de marche des véhicules. Ceux qui auront passé ce contrôle recevront le traditionnel point rouge.

Espérons que cette semaine de la circulation portera ses fruits et qu'elle contribuera à diminuer le nombre des tragédies qui ensanglantent nos routes.

Fête de la Ligue antituberculeuse du district de Saint-Maurice

Réponse à Dorothee

Les Leyssettes, le 1er juin.

J'ai reçu ta lettre hier soir au crépuscule, et pour parler d'orthographe, je l'avise que la présente sera corrigée par mon grand-père. Il a lu la tienne et m'a dit que c'était de l'abus de confiance. Enfin bref ! Cette lettre qui m'est venue de toi après de si longs mois de silence a apportée un peu de baume sur mon cœur meurtri. Fini pour moi les soirs moroses, assis devant la fenêtre de ma chambre à épier le calme de la nuit, et enfin je vais connaître des jours heureux. Seulement, une ombre plane sur mon bonheur. Séraphin !

J'ai résisté toute la nuit. Je me suis collé à mon lit et j'ai cru que j'avais du courage. Je pensais « Séraphin » et ce nom tournait dans ma tête, montant en moi comme une fièvre. Mille visages se précipitaient à mes yeux, mille visages qui étaient tous le tien. Toi quand tu riais avec ta bouche renversée, toi quand tu chantaient avec ton cou qui se gonflait comme celui d'un oiseau...

Enfin avec toutes ces histoires, il m'en arrive une bien bonne à cause du secrétaire du comité d'organisation de la fête de la Ligue, le charlatan comme on l'appelle à Salvan. Le comité de la Ligue a décidé de faire danser le Vieux-Salvan, le soir du 25 juin, ceci en signe de joie et d'allégresse. Sitôt après la nouvelle, les « Pequa-Porret » ont fait ni une ni deux, ils ont écrit ceci au bouché. « Notre groupe folklorique montera danser à Salvan le soir du 25 juin, parce que c'est nous les plus beaux du district. »

On est beau vers l'œil qui m'a dit le charlatan, si c'est vrai qu'ils sont les plus jolis, les filles auront des yeux que pour eux. A ces mots, j'ai senti monter en moi une rage fantastique et j'ai dit résolument : Moi, Barnabé, fleuron de la jeunesse des Leyssettes, je danserai avec le Vieux-Salvan afin de sauver l'honneur de notre chère commune.

Dorothee, si tu savais comme le comité a été content, on m'appelle déjà le sauveur des âmes. On m'a porté en triomphe jusque chez le président du Vieux-Salvan, là on m'a foutu sur la tête un monstre chapeau en hausse de forme, on m'a enfilé des pantalons qui me vont même pas jusque dessous les cuisses et une redingotte fendue en queue d'hirondelle. Si tu voyais ce que je suis charmant avec ces habits et je suis sûr que je serais le plus beau gas de la fête.

Donc, maintenant en ce qui te concerne, il y a deux possibilités. Ou que tu ne viens pas en haut le 25, ou qu'alors je retire mon invitation, car ce soir-là je serais trop sollicité.

Avec un peu de compréhension de ta part, les choses peuvent s'arranger.

Bien à toi, Barnabé.

Un tué et un blessé à Zeuzier

Une benne a culbuté sur un chantier de l'Electricité de la Lienne S. A. à Zeuzier (Ayent) et deux ouvriers ont été atteints.

M. Orlando Rigozzi, Tessinois, célibataire, âgé de 34 ans, a eu la colonne vertébrale brisée. Il est décédé à l'hôpital de Sion où on l'avait transporté d'urgence. M. Perrin Furrer, 17 ans, de Eisten (Viège), a été blessé dans le dos. Il est soigné à l'hôpital de Sion.

CHERMIGNON

M. René Payot a reçu la Bourgeoisie d'honneur

Une imposante cérémonie s'est déroulée hier à Chermignon à l'occasion de la réception de M. René Payot, directeur du « Journal de Genève » et commentateur de la politique internationale à la Radio suisse romande, comme bourgeois d'honneur de la commune. M. Payot doit cette marque de reconnaissance à ses trente-cinq années de fidélité à la station de Crans et aux services qu'il a rendus à la cause du développement de la station.

M. Maurice Troillet, conseiller aux Etats, M. Marcel Gard, conseiller d'Etat, M. Antoine Barras, ancien président du Grand Conseil, M. Bagnoud, président du Tribunal de Sierre, et M. le curé Mayor ont pris la parole au cours de la cérémonie qui s'est déroulée devant l'assemblée bourgeoise. M. Payot a répondu en termes émus par lesquels il a confirmé son attachement à notre canton.

LEYTRON

Concert en plein air de la « Persévérance »

La « Persévérance » a le plaisir d'annoncer à la population de Leytron qu'elle donnera un concert en plein air le mercredi 8 juin dès 20 h. 30, devant le café de la Coopérative. Le programme de ce concert paraîtra dans le numéro de mercredi. Invitation cordiale.

FULLY

Tombola de la Fédération ouvrière chrétienne

Liste des numéros gagnants :

1966	1205	1510	126	1450	525
1950	2295	2489	1403	2123	499
1087	2079	160	2024	170	1920
1177	2094	2188	2189	1985	1987
1402	491	101	730	2193	2210
1528	1456	454	1358		

Les lots sont à retirer chez Charles Jacquier, Châtagnier (Fully) jusqu'au 30 juin.

Alpages, eaux potables et divers

Le Grand Conseil a voté sans opposition des décrets pour l'amélioration intégrale du pâturage de La Chauz (Verbier), pour l'installation d'eau potable dans la vallée de Saas, pour la construction d'une étable à l'alpage d'Orchera (Héremence). Un postulat Parchet demandait également à l'Etat d'accorder son aide financière aux propriétaires des terres nouvelles, récemment gagnées sur l'inculte dans la région de Monthey-Vouvry, afin qu'ils puissent y construire les installations nécessaires et édifier les bâtiments ruraux d'exploitation. M. Lampert a répondu que le service des améliorations foncières pouvait intervenir mais qu'il était déjà très chargé par des tâches urgentes comme le remaniement parcellaire et l'adduction d'eau potable.

PONT-DE-LA-MORGE

Une auto anéantie par le feu

L'auto de M. Ernest Rombaldi, de Sion, est sortie de la chaussée à Pont-de-la-Morge, s'est renversée fond sur fond et a pris feu. Elle a été complètement détruite.

Une organisation qui paraît au point

C'est celle de la fête des Harmonies valaisannes qui aura lieu samedi et dimanche prochains à Martigny.

Il régnera en cette fin de semaine une ambiance favorable à la belle musique.

Samedi soir, ce sera sur la place de fête le grand concert de gala de la « Civica Filarmonica » de Mendrisio, harmonie tessinoise réputée qui a remporté de nombreux lauriers dans les concours fédéraux en division « excellence », soit dans la plus haute classe.

Dimanche, dès 13 h. 30, après un cortège où défilent le corps de musique de Mendrisio en tête, suivi des quatre Harmonies valaisannes de Sierre, Sion, Monthey et Martigny, une brève réception sera aménagée devant l'Hôtel de ville, suivie d'une marche d'ensemble exécutée par les quatre sociétés valaisannes. Il s'agit d'une œuvre de Jean Daetwyler, directeur de l'Harmonie municipale de Sierre.

Le clou de la fête sera sans contredit le grand concert des Harmonies valaisannes, qui débutera dès 14 h. 30, sur la place de fête où l'on verra tour à tour les maestros Daetwyler, Santandrea, Bujard et Novi conduire leurs musiciens dans les arcanes de la grande musique.

Réservez-vous pour cette fin de semaine !

Rentes ordinaires AVS

NOUVEAUX BENEFICIAIRES

A partir du 1er juillet 1955, les personnes qui, ayant été astreintes à l'obligation de payer des cotisations au titre de l'A.U.S., ont atteint la limite d'âge prévue par la loi, ont droit à l'une des rentes ordinaires de vieillesse suivantes :

à une rente de vieillesse simple :

- les personnes célibataires, veuves ou divorcées, nées au cours du premier semestre 1890 ;
- les personnes mariées (mari ou femme) nées durant le 1er semestre 1890 si l'autre conjoint, en raison de son âge, ne peut pas bénéficier d'une rente ordinaire de vieillesse.

à une rente de vieillesse pour couple :

- les couples dont le mari est né au cours du premier semestre 1890 et l'épouse, avant le 30 juin 1895.

Pour faire valoir son droit à la rente, l'assuré doit remplir une formule d'inscription et la remettre à l'agence communale de son domicile, accompagnée de son certificat d'assurance (cas échéant, y ajouter celui de l'épouse) ainsi que des pièces justificatives relatives à son état civil, telles que livret de famille, passeport, etc.

Les formules d'inscription peuvent être obtenues auprès de nos agences communales ou directement auprès des caisses de compensation.

Caisse cantonale valaisanne de compensation.

Les Cosaques Djiguites sont de retour

On ne peut plus dire que les Cosaques Djiguites émigrés russes, ne sont chez eux qui sur leur cheval, car ils sont chaque année dans d'autres villes et d'autres villages. Après leurs succès de l'an passé en Belgique, en Angleterre et en Suède et avoir participé au tournage du film « Attila », ils reviennent se produire en Suisse. C'est ainsi que vous aurez l'occasion de venir admirer ces cavaliers incomparables dans leurs exhibitions étourdissantes ! Nous reviendrons encore sur ce spectacle dans notre région.

SAINT-MAURICE

Jeunesses musicales

Pour le prochain concert, qui aura lieu demain mardi, à 20 h. 30, à la basilique de Saint-Maurice, les Jeunesses Musicales de St-Maurice ont le plaisir de présenter, en première audition en Valais : Le Chemin de la Croix, de Marcel Dupré, œuvre capitale, non seulement dans la production artistique de Marcel Dupré, mais également dans l'histoire contemporaine de l'orgue. Le compositeur prend le thème des souffrances du Christ sous la forme de quatorze tableaux saisissants, suivant l'ordre des stations du Chemin de la Croix, et nous livre une fresque aux proportions grandioses. Il ne traite pas ce thème en mystique mais en réaliste ; aussi cette œuvre est-elle, suivant les stations, douloureuse, tantôt volontairement âpre, tantôt véhément, parfois aussi étonnamment abstraite. Dans cette œuvre, l'auditeur se trouve guidé par des thèmes conducteurs dont la puissance d'évocation est encore renforcée par des rythmes particulièrement suggestifs.

Chaque station sera précédée du texte de Paul Claudel, qu'on aura le plaisir d'entendre lire par Paul Pasquier. La musique et la poésie seront ainsi l'une pour l'autre le meilleur commentaire.

Il va sans dire qu'une œuvre de cette importance exige de la part de l'interprète des qualités exceptionnelles ; et M. Samuel Ducommun, organiste de la Collégiale de Neuchâtel, la présentera sur l'orgue magnifique de la basilique de Saint-Maurice.